Remboursement exceptionnel des usagers de la ligne J

Face à l'ampleur et à la durée des perturbations subies par les voyageurs de la ligne J, M. le maire avait mis en place dans un délai très court une navette gratuite et avait en parallèle échangé avec Mme Valérie Pécresse, présidente Ile-de-France Mobilités pour étudier le remboursement du titre de transport. Bonne nouvelle, nous remercions l'engagement de Mme Valérie Pécresse qui a obtenu auprès de Transilien SNCF Voyageurs un remboursement exceptionnel en reconnaissance des difficultés importantes subies ces derniers mois.



Des perturbations durables et cumulées

Entre la fin du mois de mars et la mi-juillet 2026, les lignes J et L ont subi de fortes perturbations liées à l'immobilisation d'une partie du matériel roulant, à la suite d’un défaut sur le rail ayant abimé les roues de certains trains. Cela a conduit à des suppressions de trains répétées pendant plusieurs semaines, le temps de pouvoir réparer tous les trains endommagés et assurer la sécurité des voyageurs.

Cette situation a été aggravée par les conséquences de la tempête survenue fin juin, qui a entraîné une interruption totale de circulation entre Poissy et Les Mureaux du 28 juin au 5 juillet, impactant fortement l'ensemble de la ligne J.

La ligne J a été particulièrement affectée par ces suppressions de trains, notamment entre le 20 avril et la fin du mois de mai. Pour limiter l'impact sur les voyageurs de la ligne J, des rames habituellement affectées à la ligne L ont été mobilisées en renfort, réduisant de fait le nombre de trains disponibles sur la ligne L, en particulier entre fin avril et début juillet.

Une campagne de remboursement pour les abonnés Navigo

Ainsi :
• les voyageurs abonnés de la ligne J bénéficieront d'un remboursement exceptionnel équivalent à un mois de forfait Navigo ;
La plateforme de remboursement sera ouverte **à compter du 15 septembre 2026**.
Les modalités précises de démarche seront communiquées dans les prochaines semaines.
Un montant calculé sur le prix total du forfait
Le remboursement exceptionnel est calculé sur la base d'un mois de forfait Navigo plein, c'est-à-dire le prix total du forfait.